

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN147

présenté par

M. Giletti, M. Berteloot, M. Taverne, Mme Martinez, Mme Galzy, M. Boccaletti, M. Beurain,
M. Girard, Mme Colombier, M. Rancoule et M. Jacobelli

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 33, à l'avant-dernière et à la dernière colonne de la quatrième ligne du tableau, substituer au nombre :

« 2 »

le nombre :

« 3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente loi de programmation militaire supprime le troisième satellite SYRACUSE IV dont a l'Armée de l'Air et de l'Espace. Or, à l'heure où l'Espace constitue un enjeu plus que jamais stratégique pour notre défense nationale et tandis que la France a accumulé un retard considérable sur ses partenaires et adversaires, ce choix ne semble pas opportun. C'est pourquoi le présent amendement vise à rétablir l'SYRACUSE IV à trois.